

Compte rendu de la séance du lundi 15 avril 2024

AUTORISATION DE PROGRAMMES / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) (DE 2024 013)

Conformément au règlement Budgétaire et financier de la commune de Fontenoy-le-Château adopté par le conseil municipal du 10 Avril 2023 (Délibération DE_2023_014) et conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la Commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par des opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M57.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera également par délibération du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de valider pour 2024 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/ CP) sur les opérations suivantes : (sommes mentionnées en TTC)

Budget Commune : Dépenses

N° AP	Libellés	Montant AP	Dépenses 2020	Dépenses 2021	Dépenses 2022	Dépenses 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2019-1C	417 : Aménagement entrée de bourg (Rue de la Chenale)	450 000 €	/	/	/	/	15 000 €	220 000 €	215 000 €
2020-1C	410 : Résidence senior et mairie	265 982.12 €	13 620 €	16 735 €	35 627.12 €	/	200 000 €	/	/

2020-2C	409 : Chauffage bois + réseau de chaleur	1 657 193.08	8 964 €	3 655.70 €	33 156.93 €	121 416.45 €	1 490 000 €	/	/
2020-3C	419 : Modernisation - restructuration du camping	333 552.78 €	/	32 782.47€	57 720.54 €	27 559.44€	152 490.33 €	63 000 €	/
2021-1C	422 : Rénovation thermique de l'école	383 000 €	/	/	/	/	10 000 €	373 000 €	/
2022-2C	428 : Rénovation abat-sons église	50 000 €	/	/	/	/	10 000 €	40 000 €	/
2024-1C	433 : Rénovation logts, bat école	492 000 €	/	/	/	/	10 000 €	482 000 €	/

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de valider les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/ CP) sus mentionnées
- **PRECISE** que les crédits de paiement 2024 sont inscrits dans le budget 2024 sur les opérations concernées
- **AUTORISE** M. le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2025, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement sus indiqués
- **PRECISE** que les dépenses seront financées par des subventions, FCTVA, fond de concours, du mécénat, de l'autofinancement et l'emprunt
- **AUTORISE** M. le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2025, à procéder à la liquidation et à l'émission des titres des recettes correspondantes aux crédits de paiement ci-dessous :

Budget Commune : Recettes

N° AP	Libellés	Montant AP	Type de recette	Recettes 2020	Recettes 2021	Recettes 2022	Recettes 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2019-1C	417 : Aménagement entrée de bourg (Rue de la Chenale)	450 000,00 €	Subventions attendues	/	/	/	/	/	56 250 €	131 250 €
			Autofinancement et/ ou emprunt	/	/	/	/	15 000 €	163 750 €	83 750 €
2020-1C	410 : Résidence senior et mairie	265 982,12 €	Subventions attendues	/	52 200 €	/	96 039.60 €	/	/	/
			Autofinancement et/ ou emprunt	13 620,00 €	- 35 465.12 €	35 627,12 €	-96 039.60 €	200 000 €	/	/
2020-2C	409 : Chauffage bois + réseau de chaleur	1 657 193,08 €	Subventions attendues	/	5 229 €	/	103 458.30 €	734 282,35 €	404 580 €	/
			Autofinancement et/ ou emprunt	8 964,00 €	- 1 573.30 €	33 156,93 €	17 958.15 €	755 717.65 €	- 404 580 €	/
2020-3C	419 : Modernisation - restructuration du camping	333 552,78 €	Subventions attendues	/	/	/	/	/	/	/
			Autofinancement et/ ou emprunt	/	32 782,47 €	57 720,54 €	27 559.44 €	152 490.33€	63 000 €	/
2021-1C	422 : Rénovation thermique	383 000,00 €	Subventions attendues	/	/	/	/	/	159 583.33 €	/
			Autofinancement et/ ou emprunt	/	/	/	/	10 000 €	213 416.67 €	/
2022-2C	428 : Rénovation	50 000,00 €	Subventions attendues	/	/	/	/	/	20 833.33 €	/

	abat-sons église		Autofinancement et/ ou emprunt	/	/	/	/	10 000 €	19 166.67 €	/
2024-1C	433 : Rénovation logts bat école	492 000,00 €	Subventions attendues	/	/	/	/	/	205 000 €	/
			Autofinancement et/ ou emprunt	/	/	/	/	10 000 €	277 000 €	/

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE (DE 2024 014)

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.
Afin de conserver les ressources de la commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas modifier les taux d'impositions.

FIXE pour 2024 les taux des taxes locales comme suit :

	<i>Taux 2023</i>	<i>Taux 2024</i>
TFPB Foncier Bâti	39.02 %	39.02 %
TFPNB Foncier non Bâti	19.04 %	19.04 %
TH		9.25 %

Vote du budget primitif - Fontenoy (DE 2024 015)

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif de la commune tel qu'il a été voté, à savoir :

En recettes à la somme de : 4 166 279.14 Euros

En dépenses à la somme de : 4 166 279.14 Euros

D'ADOPTER le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	286 302.74
012	Charges de personnel et frais assimilés	242 500.00
014	Atténuations de produits	12 000.00
65	Autres charges de gestion courante	77 000.00
66	Charges financières	5 200.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	34 000.00
023	Virement à la section d'investissement	770 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 880.80

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 446 883.54
---	---------------------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	12 500.00
70	Produits des services, du domaine, vente	33 100.00
73	Impôts et taxes	167 472.00
74	Dotations et participations	258 431.00
75	Autres produits de gestion courante	343 700.00
77	Produits spécifiques	500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 166.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	629 014.54
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 446 883.54

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	1 361 215.67
204	Subventions d'équipement versées	7 500.00
21	Immobilisations corporelles	1 272 713.93
16	Emprunts et dettes assimilées	15 800.00
26	Participations et créances rattachées	60 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 166.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 719 395.60

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	912 944.35
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	89 567.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	43 011.16
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 400.00
021	Virement de la section de fonctionnement	770 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 880.80
001	Solde d'exécution section investissement	476 592.29
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 719 395.60

Vote du budget primitif - Bois Fontenoy (DE 2024 016)

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif de la commune tel qu'il a été voté, à savoir :

En recettes à la somme de : 832 401.92 Euros

En dépenses à la somme de : 832 401.92 Euros

D'ADOPTER le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	248 400.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 200.00
65	Autres charges de gestion courante	313 510.00
66	Charges financières	4 500.00
67	Charges spécifiques	500.00
023	Virement à la section d'investissement	102 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		674 110.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	403 742.66
75	Autres produits de gestion courante	10.00
77	Produits spécifiques	500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	269 857.34
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		674 110.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	132 565.44
001	Solde d'exécution section investissement	25 726.48
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		158 291.92

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	6 387.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	49 904.92
021	Virement de la section de fonctionnement	102 000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		158 291.92

REVERSEMENT DE L'EXCEDENT BUDGET BOIS AU BUDGET COMMUNE
(DE 2024 017)

- Considérant que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,
- Considérant que le résultat cumulé est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent, au financement des investissements, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau, ou au reversement à la collectivité locale de rattachement,
- Considérant que la section d'exploitation du budget annexe bois est excédentaire à hauteur de 313 000 € et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,
- Considérant que cet excédent d'exploitation revêt un caractère exceptionnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'intégrer dans le budget principal la totalité du résultat d'exploitation du budget annexe bois,
- **PRECISE** que le montant de la reprise s'élève à 313 000 €
- **INDIQUE** que le reversement s'effectue par le jeu d'écritures comptables suivant :

Budget Annexe Bois :

Article 65822 - Reversement de l'excédent BA administratif au principal : 313 000 €

Budget Principal :

Article 75821 - Excédents des BA administratifs : 313 000 €

PARTICIPATIONS SYNDICALES (DE 2024 018)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au paiement des participations syndicales budgétaires suivantes une somme totale de 2 000 € qui sera inscrite à l'article 65568 du budget primitif 2024 et qui sera répartie comme suit :

SMIC DES VOSGES :	352 €
AGEDI :	1 115 €
SMDANC :	132 €

PARTICIPATION SYNDICALE SIIS DE BAINS LES BAINS (DE 2024 019)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au paiement de la participation syndicale budgétaire suivante une somme totale de 3 677.70 € qui sera inscrite à l'article 6553 du budget primitif 2024 et qui sera répartie comme suit :

SIIS de Bains :	3 677.70 €
-----------------	------------